

Gurcy-le-Châtel

Chalautre-la-Reposte

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATIONS

Commune de Gurcy-le-Châtel

Numéro 16 - Septembre 2019

Éditorial

Voilà une rentrée des classes menée à bâtons rompus avec la mise en place du RPI. Les élus, le personnel municipal et les enseignants ont œuvré pour que vos enfants soient accueillis dans les meilleures conditions. Nous essayons d'offrir le mieux à nos élèves et notre restauration scolaire n'est pas en reste. Cette année, les repas servis aux enfants sont préparés avec des produits locaux cuisinés comme à la maison. Finie la fabrication industrielle !

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette rentrée et bonne année scolaire à nos jeunes Gurcyssois et à leurs enseignantes.

Nadine Villiers

HORAIRES

Ecole maternelle de Gurcy-le-Châtel :
8h40-11h40/13h40-16h40

Ecole élémentaire de Gurcy-le-Châtel :
8h45-11h45/13h45-16h45

Ecole élémentaire de Villeneuve-les-Bordes : 8h30-11h30/13h30-16h30

Ecole maternelle de Coutençon :
8h30-11h30/13h30-16h30

TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans le cadre du RPI, le Département met à la disposition des familles un service de transport. Ce service est payant (50 € pour l'année scolaire) et n'est pas obligatoire.

Le matin, les Gurcyssois de CP, CM1 et CM2 prennent le bus à 7h50 (Chalautre) et 7h56 (Gurcy) pour Villeneuve-les-Bordes.

Le midi, un bus les ramène à Gurcy (école élémentaire) pour rentrer chez eux ou manger à la cantine.

Après le repas, ils reprennent le bus à 12h55 pour rejoindre leur école.

Le soir, après la classe, ils prennent le bus à 16h40 pour arriver à Gurcy à 16h56 et à Chalautre à 17h01.

Spécial rentrée scolaire

MISE EN PLACE DU R.P.I.

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal mis en place respecte la volonté de conserver au moins une classe dans chacune des trois communes. Voici donc la nouvelle répartition des classes pour l'année scolaire 2019-2020 :

Gurcy-le-Châtel

1 classe de maternelle de 25 élèves, conduite par Mme MOREAU, composée de 14 enfants de Gurcy-le-Châtel et 11 enfants de Villeneuve-les-Bordes.

1 classe de CE1 de 19 élèves, conduite par Mme PETIT, composée de 5 enfants de Gurcy-le-Châtel, 5 de Coutençon et 9 de Villeneuve-les-Bordes.

1 classe de CE2 de 20 élèves, conduite par Mme PREVEAUX, composée de 8 enfants de Gurcy-le-Châtel, 4 de Coutençon et 8 de Villeneuve-les-Bordes.

Coutençon

1 classe de maternelle de 25 élèves, conduite par Mme PARQUET, composée de 12 enfants de Coutençon et 13 enfants de Villeneuve-les-Bordes.

Villeneuve-les-Bordes

1 classe de CP/CM1 de 20 élèves, conduite par Mme MATHIEU, composée de 9 enfants de Gurcy-le-Châtel, 4 enfants de Coutençon et 7 enfants de Villeneuve-les-Bordes.

1 classe de CM1/CM2 de 23 élèves, conduite par Mme CHARLES, composée de 12 enfants de Gurcy-le-Châtel, 1 de Coutençon et 10 de Villeneuve-les-Bordes.

RESTAURATION SCOLAIRE

Tous les enfants du RPI restant à la cantine prennent leur repas au restaurant scolaire de Gurcy-le-Châtel. Les frais de fonctionnement sont ainsi partagés entre les trois communes.

L'équipe municipale a décidé que l'économie dégagée de ce fait profiterait directement aux enfants déjeunant à la cantine. Le prix du repas reste, comme l'année précédente à 3,90 € mais les enfants bénéficient de repas d'une qualité supérieure. Nous avons retenu une gamme pour laquelle notre fournisseur privilégie les producteurs locaux et le « fait maison » pour la fabrication des repas. Chaque repas comporte au moins un composant issu de l'agriculture biologique.

Spécial rentrée (suite)

GARDERIE PERISCOLAIRE

Comme les années précédentes, la garderie accueille les enfants le matin dès 7h00 et le soir jusqu'à 18h30. Les tarifs restent inchangés : 2,10 € le matin et 2,10 € le soir.

CLUB NATURE

Les enfants du Club Nature reprendront les activités à la fin du mois de septembre.

ECOLE MULTISPORTS

L'Ecole Multisports de Gurcy-le-Châtel ouvrira ses portes le mercredi 2 octobre et fonctionnera les mercredis hors vacances scolaires jusqu'au mercredi 24 juin.

Les tarifs restent identiques à ceux de l'année 2018-2019 :

1 enfant : 70 € - 2 enfants : 120 € - 3 enfants : 170 €



Vie communale

PRIVATISATION D'AEROPORTS DE PARIS

Il existe un projet de privatisation d'Aéroports de Paris auquel sont opposés de nombreux élus. Ces élus souhaitent que les citoyens puissent s'exprimer pour ou contre cette privatisation par le biais d'un Référendum d'Initiative Partagée.

Pour qu'un RIP puisse être organisé, une proposition de loi doit d'abord être votée par au moins un cinquième des parlementaires, puis soutenue par 10% des citoyens inscrits sur les listes électorales. 248 parlementaires, de gauche comme de droite, ont voté une proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national des Aéroports de Paris. Pour que ce référendum ait lieu, il faut maintenant que 10% des citoyens soit 4,7 millions de citoyens en fassent la demande avant le 13 mars 2020.

Que l'on soit pour ou contre cette proposition de loi, le fait de soutenir la tenue d'un tel référendum (Ce serait une première en France !) constitue une étape vers une démocratie plus participative. C'est pourquoi le Conseil Municipal de Gurcy-le-Châtel a considéré que, chacun ne disposant pas forcément d'une connexion à internet, il était de son devoir de favoriser l'expression de tous.

Vous êtes inscrit sur les listes électorales et vous souhaitez vous exprimer, deux possibilités s'offrent à vous :

- Soutenir le référendum sur https://www.referendum.interieur.gouv.fr/initiatives_encours (pensez à vous munir d'une pièce d'identité) ;
- Compléter le formulaire CERFA ci-joint et le déposer en mairie.

PROJET DE PLUI – ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique sur le projet de PLUI de la Communauté de Communes Bassée Montois est organisée du vendredi 18 octobre au lundi 18 novembre.

Les documents du PLUI ainsi que les registres papiers d'observations seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie.

Pour ce qui concerne Gurcy-le-Châtel les jours et heures sont les suivants : lundis, mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00 et mardis et jeudis de 14h30 à 17h30.

Le commissaire enquêteur sera présent pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public (Voir communes, jours et heures sur le site de la Communauté de Communes). Il sera présent à Gurcy-le-Châtel le vendredi 15 novembre, de 11h00 à 12h30.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUI. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUI en vue de cette approbation.

MAIRIE : NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE

La mise en place du RPI nous a amenés à réorganiser les différents services municipaux. De ce fait, les horaires d'ouverture au public de la mairie ont été modifiés comme suit :

Lundi : 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00
Mardi : 8h30 à 9h30 et 14h00 à 17h30
Mercredi : 8h30 à 12h30
Jeudi : 8h30 à 11h30 et 14h00 à 18h00
Vendredi : 8h30 à 11h30
Samedi : un samedi par mois de 9h00 à 12h00.

État civil

NAISSANCES

Seth ICARE le 08/04/2019
Eden LEROY le 30/05/2019
Stella DESCAMPS le 08/06/2019
Romain LAPEYRONIE le 13/06/2019

MARIAGES

Loïc PETRYCZKOWYCZ et Manon MICHAUX le 22/06/2019
Eric SARTAIN et Sandra THIMOTHEE le 13/07/2019

DÉCÈS

Patrick MORIN le 27/08/2019